

## **REGLEMENT INTERNE DE L'ESPACE-JEUNES**

du 24 septembre 2018

### **1. Mission**

L'Espace-Jeunes est un centre d'animation, d'accueil, de loisirs et de rencontres destiné aux jeunes de Delémont et environs dès la 8<sup>ème</sup> Harmos jusqu'à leur majorité, en principe. Il est ouvert à tous sans distinction de culture, d'origine, de genre, de religion, de statut social ou d'orientation sexuelle.

La mission de l'Espace-jeunes consiste à accompagner de manière collective et individuelle les adolescents qui fréquentent les lieux, tout en offrant un espace de liberté d'expression où les échanges sont importants, dans un climat d'écoute, de dialogue, de non-jugement, de négociation, de tolérance et de développement du regard critique.

Signataire de la Charte des animateurs des centres d'animation du Canton du Jura, l'Espace-Jeunes développe son action sur trois axes :

- l'accueil libre ;
- le suivi de projets individuels et collectifs ;
- la promotion de la jeunesse au sens large.

Service de la Municipalité de Delémont, il est rattaché au Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement. Dans ce cadre, l'Espace-Jeunes participe à la mise sur pied d'actions à visée communautaire à Delémont et collabore, dans la mesure du possible, aux projets communaux touchant à la cohésion sociale.

### **2. Encadrement, accompagnement, activités**

Experts du lien social et de la vie en communauté, les animateurs socioculturels sont les responsables du bon fonctionnement du lieu. D'autres intervenants peuvent, de manière ponctuelle ou durable, intégrer l'équipe d'animation.

L'Espace-Jeunes est un endroit qui favorise la création de projets et la concrétisation d'idées. Cela peut concerner des projets d'animation, d'orientation professionnelle, des problèmes de santé, d'ordre familial, etc., dans le respect des compétences des usagers.

Avec la mise à disposition de locaux, de matériel et de jeux favorisant la création de la relation, l'équipe d'animation travaille à faciliter le développement de voies de solutions par les usagers eux-mêmes aux questions rencontrées. Dans cette optique, elle invite les jeunes à participer à la réalisation des projets issus de leurs envies et besoins, de manière à renforcer les apprentissages de vie en collectivité.

Diverses activités sont organisées le long de l'année, une participation financière peut être demandée, ainsi qu'une autorisation parentale pour les sorties à l'extérieur, entre autres.

### 3. Règles de vie

L'Espace-Jeunes est un lieu agréable où il fait bon passer un moment et où chacun doit pouvoir trouver sa place. Le respect de soi, des autres, du personnel d'encadrement et du matériel mis à disposition sont les règles de base pour pouvoir fréquenter l'Espace-Jeunes.



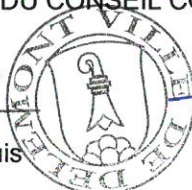
Les règles de vie sont appliquées de manière à promouvoir des attitudes responsables de la part des usagers. Elles sont primordiales afin de pouvoir s'exercer à la vie en communauté et à la démocratie. Visibles dans les locaux, elles peuvent changer en fonction de l'évolution de la population et de ses demandes.

Chaque jeune remplit un formulaire d'inscription et s'engage à respecter ces règles de vie lors de la fréquentation du lieu. Ces documents sont transmis aux parents pour information.

Lorsque le comportement du jeune met en danger la vie communautaire, des conséquences peuvent en découler. Les animateurs socioculturels, responsables du cadre de vie, doivent alors intervenir dans une perspective de maintien du lien afin que la faute puisse être réparée. La suite dépend de la gravité de l'acte et de la collaboration entre les deux parties. Les conséquences vont de l'acte de réparation à une exclusion d'un ou plusieurs jours, voire définitive dans des cas extrêmes. L'autorité parentale est avertie.

Le présent règlement interne est porté à la connaissance de tout jeune qui fréquente l'Espace-Jeunes, afin qu'il connaisse non seulement ses devoirs, mais également ses droits à disposer d'un lieu de rencontre où il fait bon non seulement venir, mais aussi revenir : d'où l'importance des règles de respect susmentionnées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :		La chancelière :	
Damien Chappuis		Edith Cuttat Gyger	

Delémont, le 24 septembre 2018